



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 5 février 2015

académie
Amiens

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général

**GROUPE ACADÉMIQUE DE TRAVAIL
SUR LA REFONTE DE LA CARTE COMPTABLE
(Relevé de conclusions de la réunion du 4 février 2015)**

Participants :

Représentants de l'administration :

Grégory CHEVILLON, Secrétaire Général de l'Académie d'Amiens
Elodie LAMART, Chef de la Division des Personnels d'Administration et d'encadrement
Sylvie GOSSET, Chef de la Division des Affaires Juridiques
Dominique GRIMAL, Chef de la Division des Actions de Formation pour les Personnels
Laurent HAFFRAY, Chef du Bureau d'assistance budgétaire et comptable aux EPLE
Christine LEROY, Adjointe au chef de division, Chef du bureau DPAA1

Représentants des gestionnaires comptables :

Claire BERTHE (A&I-UNSA), lycée Boucher de Perthes ABBEVILLE
Fabien CAHARD (A&I-UNSA), lycée Félix Faure BEAUVAIS
Philippe LALOUETTE (SNASUB FSU), lycée Edouard Gand AMIENS
Michel SARNIGUET (A&I UNSA), lycée du Vimeu FRIVILLE-ESCARBOTIN

Représentants de personnels de direction :

Hervé LOUVET (ID-FO), lycée Charles de Gaulle COMPIEGNE
Patrice PERTIN (SNDPEN-UNSA), lycée Jean Racine MONTDIDIER
André PRUDHOMME (SNDPEN-UNSA), lycée Pierre Mendès France PERONNE

Représentants de l'association Espace 20 :

Eric BERENGER-BOYELDIEU, lycée Le Corbusier SOISSONS
Bruno REMBLE, lycée Léonard de Vinci SOISSONS

En préambule à cette nouvelle réunion du groupe académique de travail, le Secrétaire général d'académie souhaite connaître les propositions des organisations syndicales et de l'association professionnelle 'Espace 20' sur le sujet de la refonte comptable.

Monsieur CAHARD indique l'opposition de l'UNSA au principe de généralisation de la refonte comptable et sa volonté de conserver l'objectif d'une moyenne académique de 6 établissements par groupement comptable. Son organisation syndicale n'est cependant pas opposée à analyser toute proposition d'ajustement en cas de départ volontaire sur la base d'un volontariat des agents comptables.

Il demande par ailleurs, dans les agences comptables regroupant plus de 6 comptes financiers, la création d'un poste de fondé de pouvoir, emploi de catégorie A destiné à seconder le comptable. Cette mesure devrait aboutir à la création de postes profilés dans l'académie et s'accompagner d'un parcours de formation pérennisé. Enfin, il rappelle la nécessité de sanctuariser les moyens mis à la disposition des agences comptables, en fixant un seuil d'1 ETP pour 3 EPLE rattachés. Ce volet s'appuie sur une instruction concomitante du dossier de la carte comptable et de celui des moyens administratifs.

Monsieur LALOUETTE réaffirme également, au titre du SNASUB-FSU, son souhait de maintenir une moyenne académique de 6 EPLE par groupement, d'étiqueter les postes comptables dans le cadre du mouvement et de créer des emplois de fondés de pouvoir en priorisant une implantation dans les grands groupements comptables. Il souligne toutefois que si ces mesures s'inscrivaient dans le cadre d'une enveloppe à moyens constants, elles impacteraient nécessairement d'autres fonctions, au sein des établissements.

Enfin, cette démarche est à corréliser avec le plan national de requalification des emplois administratifs.

Monsieur BERENGER-BOYELDIEU, pour 'Espace 20', explique partager les positions énoncées par les représentants des personnels de maintenir une carte cible à 6 EPLE, mais n'est pas opposé à une montée en puissance de certaines agences comptables pour les gestionnaires comptables volontaires.

En fin de séance, Monsieur GRIMAL communique pour la DAFOP un bilan des dispositifs de formation des agents comptables et personnels d'agence comptable mis en œuvre ou programmés dans les mois à venir.

A l'issue de ces échanges, le Secrétaire général de l'académie récapitule les mesures suivantes, actées en séance avec l'ensemble des participants :

- L'abandon de la référence à une carte cible mais l'ouverture d'une discussion sur des expérimentations de réorganisation comptable
- A partir des principes énoncés dans la note de service du 22 août 2008 sur la réforme de la carte des agences comptables, l'étude à chaque libération de poste par mouvement ou retraite de l'opportunité d'un redécoupage. Cet examen aura comme préalable le volontariat des agents comptables mais n'exclura pas d'éventuelles mesures de carte pour les personnels affectés dans les établissements concernés.
- La suspension des discussions portant sur le volet indemnitaire dans l'attente de précisions sur les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- La tenue, le 10 mars 2015, d'un groupe de travail consacré aux moyens administratifs, techniques et médico-sociaux avant le CTA du 17 mars 2015 et au cours duquel seront notamment examinés :
 - La suppression d'un support administratif de catégorie C, sur le programme second degré, au 1^{er} septembre 2015 (annonce ministérielle)
 - Les propositions d'implantation des premiers postes de fondés de pouvoir
 - L'examen des propositions de redécoupage suivantes :

1/ Agence comptable du LP de CREPY EN VALOIS

(départ en retraite de monsieur JEANNOT) :

- maintien de l'agence comptable de CREPY EN VALOIS
- projet d'intégrer à terme l'agence comptable de VILLERS-COTTERETS (après départ naturel du titulaire du poste comptable)
- poste d'agent comptable de CREPY EN VALOIS proposé dans le cadre du mouvement avec mention du projet d'évolution vers un groupement de 10 EPLE.

2/ Agence comptable du lycée Michelis à AMIENS

(dans l'hypothèse d'un départ en retraite de madame DREVELLE) :

- fermeture de l'agence comptable du lycée Michelis
- transfert à l'agence comptable du lycée Robert de Luzarches qui comptera, à la rentrée scolaire 2015, 8 EPLE :
 - Lycée Robert de Luzarches AMIENS
 - Lycée Madeleine Michelis AMIENS
 - Collège Amiral Lejeune AMIENS
 - Collège W.H.Classen AILLY SUR NOYE
 - Collège Gabrielle-Marie Scellier AIRAINES
 - Collège Maréchal Leclerc BEAUCAMPS LE VIEUX
 - Collège Jules Ferry CONTY
 - Collège des Fontaines POIX DE PICARDIE

3/ Fin de l'intérim concernant l'agence comptable de FLIXECOURT :

- Fermeture de l'agence comptable de FLIXECOURT
- Transfert à l'agence comptable de FRIVILLE-ESCARBOTIN qui comptera, à la rentrée scolaire 2015, 7 EPLE :

Lycée du Vimeu FRIVILLE-ESCARBOTIN

LP du Vimeu FRIVILLE-ESCARBOTIN

LP Alfred Manessier FLIXECOURT

Collège du Val de Nièvre DOMART EN PONTIEU

Collège FLIXECOURT

Collège La Rose des Vents FRIVILLE-ESCARBOTIN

Collège Joliot Curie MERS-LES-BAINS

4/ Agence comptable du collège Millevoye à ABBEVILLE (mesure conditionnée à la mutation inter académique de M. MOREL) :

- Fermeture de l'agence comptable du collège Millevoye à ABBEVILLE
- Transfert de 3 EPLE à l'agence comptable du lycée Boucher de Perthes à ABBEVILLE qui comptera 10 comptes financiers :

Lycée Boucher de Perthes ABBEVILLE

LP Boucher de Perthes ABBEVILLE

LP du Marquenterre RUE

Collège Millevoye ABBEVILLE

Collège Alain Jacques AILLY LE HAUT CLOCHER

Collège Jules Roy CRECY EN PONTIEU

Collège LONGPRE LES CORPS SAINTS

Collège Jacques Prévert NOUVION

Collège du Marquenterre RUE

GRETA

- transfert de 2 EPLE à l'agence comptable du lycée du Vimeu à FRIVILLE-ESCARBOTIN qui comptera 9 comptes financiers :

Lycée du Vimeu FRIVILLE-ESCARBOTIN

LP du Vimeu FRIVILLE-ESCARBOTIN

LP Alfred Manessier FLIXECOURT

Collège du Val de Nièvre DOMART EN PONTIEU

Collège FLIXECOURT

Collège La Rose des Vents FRIVILLE-ESCARBOTIN

Collège Louis Juvet à GAMACHES

Collège Joliot Curie MERS-LES-BAINS

Collège de la Baie à SAINT VALERY SUR SOMME

Le Secrétaire général indique que les organisations syndicales représentatives recevront dans les prochains jours une convocation pour participer au groupe de travail du 10 mars 2015. L'ordre du jour sera précisé sur ce document et les représentants des personnels seront invités à transmettre à la DPAE leurs propositions relatives à la refonte de la carte comptable, ainsi que leurs observations sur le projet de fiche de poste de fondé de pouvoir et celui d'organigramme type d'une agence comptable, communiqués l'an dernier lors des groupes de travail sur la refonte de la carte comptable.

Une nouvelle réunion du groupe académique de travail sur les agences comptables sera programmée au printemps 2015.

Le Secrétaire général de l'académie,

Grégory CHEVILLON